

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1114^{ÈME} RÉUNION (NIVEAU MINISTÉRIEL)

18 OCTOBRE 2022
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/MIN/COMM.1114 (2022)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1114e réunion, tenue au niveau ministériel le 18 octobre 2022 sur le thème : Lien entre le changement climatique, la paix et la sécurité : Renforcer la résilience et l'adaptation en faveur de la sécurité alimentaire dans les États insulaires africains - Dans la perspective de la COP27 :

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

Rappelant ses déclarations et décisions antérieures sur le lien entre le changement climatique, la paix et la sécurité, notamment le Communiqué [[PSC/PR/COMM.1079 \(2022\)](#)] adopté lors de sa 1079e réunion tenue le 21 avril 2022 ; le Communiqué [[PSC/AHG/COMM.1043 \(2021\)](#)] adopté lors de sa 1043e réunion tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement le 29 octobre 2021, et le Communiqué [[PSC/AHG/COMM.1\(CMLXXXIV\)](#)] adopté lors de sa 984e réunion tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement le 9 mars 2021 ;

Prenant acte de l'allocution d'ouverture de S.E. M. Nasser Bourita, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et Expatriés marocains du Royaume du Maroc et président du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) pour le mois d'octobre 2022 ; de la présentation de S.E. Ambassadeure Josefa Correia Sacko, Commissaire de l'UA à l'Agriculture, au Développement rural, à l'Economie bleue et à l'Environnement durable ; la déclaration enregistrée du Très Honorable Alok Sharma, Membre du Parlement, président de la COP 27 et Membre du Cabinet du Royaume-Uni ; ainsi que des déclarations de S.E. Ambassadeur Dr Mohamed Gad, Représentant permanent de l'Egypte auprès de l'UA en tant que Représentant du président entrant de la COP 27 ; du Représentant des Seychelles, en tant que président de la Commission des Iles africaines sur le climat ; du Dr Hameed Nuru, du Bureau mondial du Programme alimentaire mondial (PAM) auprès de l'UA, ainsi que des présentations de Mme Rajae Chafil, Directrice du Centre de compétence sur le changement climatique (4c Maroc) et de Mme Abir Lemseffer, Directrice générale de la Fondation Adaptation de l'agriculture africaine (AAA) au Maroc ;

Profondément préoccupé par l'impact disproportionné du changement climatique sur le continent africain ;

Affirmant sa solidarité avec tous les gouvernements et les peuples des États membres aux prises avec les effets néfastes du changement climatique, en particulier les pays insulaires africains ;

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

1. **Constate encore avec une profonde inquiétude** les menaces sans précédent que le changement climatique fait peser sur la sécurité humaine en particulier et sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement du continent africain dans son ensemble, notamment en entravant la réalisation des objectifs de développement nationaux des États membres, des aspirations contenues dans l'Agenda 2063 de l'UA et des objectifs de développement durable des Nations unies (Agenda 2030) ;

2. **Souligne qu'il est impératif** que les États membres, en particulier les pays insulaires, renforcent encore leurs capacités nationales de résilience, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, notamment en redoublant les investissements dans la réduction des risques de catastrophe et dans un système crédible d'alerte précoce sur le climat ;
3. **Félicite** les pays insulaires africains pour leur engagement résolu en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et les **encourage**, ainsi que tous les autres États membres concernés, à mettre en œuvre la Stratégie maritime intégrée de l'UA 2050 d'Afrique, à intégrer l'économie bleue et l'agriculture intelligente du point de vue climatique en tant que composantes intégrales de leurs programmes de développement nationaux, notamment en investissant dans une meilleure gouvernance de la biodiversité marine, dans la lutte contre la pollution marine et dans des systèmes améliorés de gestion durable des ressources en eau ;
4. Tout en reconnaissant et en saluant le soutien continu apporté aux États membres touchés par les effets négatifs du changement climatique, **lance un appel pressant** à la Commission de l'UA et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour qu'ils renforcent leur soutien, en particulier aux petits États insulaires ;
5. **Encourage également** les États membres à faciliter la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris sur le changement climatique et des contributions déterminées au niveau national ; et dans le même contexte, **réitère l'appel** à la création d'un Fonds pour le changement climatique ;
6. **Souligne la nécessité** pour les États membres de soutenir les Commissions sur le changement climatique, établies créées par le Sommet africain sur l'action pour la co-émergence continentale, organisé à l'initiative de Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc, en marge de la COP22, qui s'est tenue à Marrakech en 2016, à savoir la Commission climatologique des îles, la Commission du bassin du Congo, et la Commission du Sahel sur le climat, et de s'assurer que ces Commissions renforcent leur collaboration avec la Commission de l'UA ;
7. **Encourage en outre** tous les États membres, ainsi que les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux (CER/MR), à renforcer leurs capacités de résilience et d'atténuation face au changement climatique, à mettre en place des systèmes crédibles d'alerte précoce sur le climat, ainsi que des réponses intégrées aux risques sécuritaires liés au climat ;
8. **Félicite** le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC) pour ses efforts et **souligne l'importance** d'inclure des discussions sur le climat et la sécurité à l'ordre du jour des réunions du Comité ;
9. **Souligne la nécessité** d'améliorer la résilience des États membres, notamment en favorisant les investissements dans les sources d'énergie renouvelables, en encourageant les investissements dans les services d'information sur le climat, l'agriculture à l'épreuve du climat et la réduction des risques de catastrophe, y compris les systèmes d'alerte précoce et les mesures d'adaptation pour les secteurs critiques ;

10. **Souligne qu'il est impératif** de renforcer la collaboration et la coopération entre la Salle de situation du système africain d'alerte précoce multirisque et d'action rapide (AMHEWAS) et la Salle de situation du système continental d'alerte précoce (CEWS) ;
11. **Appelle** à l'intégration du changement climatique dans le programme de paix et de sécurité de l'UA et **réitère la demande** faite à la Commission de l'UA d'accélérer la finalisation du rapport du Président de la Commission sur l'étude du lien entre le changement climatique, la paix et la sécurité sur le continent ;
12. **Encourage** les États membres à renforcer davantage la collaboration et la coopération dans la gestion des ressources marines transfrontalières, des terres pastorales, des forêts, de la faune et de la flore sauvages, des rivières et des lacs transfrontaliers ;
13. **Souligne une fois de plus qu'il importe** d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'UA sur le changement climatique et le développement de la résilience ;
14. **Tout en attendant avec intérêt** l'organisation réussie de la COP27 à Sharm El-Sheikh en Égypte, en novembre 2022, **encourage vivement** tous les États membres à continuer de parler d'une seule voix, afin de promouvoir et de défendre plus efficacement la position commune africaine sur le changement climatique ; et
15. **Décide** de rester activement saisi de la question.